

**PROCES VERBAL**  
**COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART**

**SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024**  
**Y SCHOOLS – 18H30**

Date des convocations	25-11-24
Nombre de délégués titulaires en exercice	74
Nombre de délégués titulaires présents	36
Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir	5
<b>QUORUM</b>	<b>ATTEINT</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi deux décembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.

**A été nommé secrétaire de séance : M. Laurent SIBOIS.**

**Présents :**

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAUDOUX Bruno, BAZIN Etienne, BEAUGRAND Joël, BREMENT Jacques, COCHET Jean-Michel, DRAGON Jean-Luc (suppléant), DUQUESNOY Olivier, GOJJARD Pascal, GUENARD André-Paul, HANDEL William, HENRI Pascal, HOMEHR Claude, HOUARD Bruno, LEBECQ Jérémy, LEBFEVRE Fabrice, LUISE Dominique, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, POTTIER Denis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, ZAJAC Anna

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : COUSIN Jean-François, DYON Patrick, JACQUINET Olivier, PINET Jean-Louis

CC Arcis Mailly Ramerupt : HITTLER Charles, MICHONNEAU Philippe, ROBERT Jean-Claude

CC Lacs de Champagne : CHAMBON Hervé, JACQUARD Gilles, SIBOIS Laurent

CC Venduvre-Soulaines : BIDEAUX Nicolas, HUARD Lionel

CC Région de Bar-sur-Aube : MAITRE Pierre-Frédéric

CC Barséquanais en Champagne : THIEBAUT Didier

CC Chaourçois et Val d'Armance : BATAILLE Roger, HOUARD Daniel, POILVE Pierre

CC Pays d'Othe : DERAEEVE Jannick

**Représentés (5 pouvoirs)** : BATTELIER Liliane représentée par COUSIN Jean-François (suppléant), DENORMANDIE Christian représenté par PINET Jean-Louis (suppléant), GUILLAUMET Virginie représentée par MANDELLI François (suppléant), HELIOT-COURONNE Isabelle représentée par THOMAS Christine (titulaire), TOURNEMEULLE Christophe représenté par BIDEAUX Nicolas (suppléant).

**Autres personnes présentes** : DAVID Laëtitia, LEITZ Claudie, PATRIS Guillaume, ROBLES Valérie, TAPE Eliane (agents syndicat DEPART) ; RAPINAT Rodolphe (agent TCM)

## Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2024-12-01)
2. Approbation du procès-verbal des séances du 8 avril 2024 (rapport 2024-12-02)
3. Nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat (rapport 2024-12-03 et annexe)
4. Point sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme
5. Présentation du Guide de compatibilité
6. Présentation du n°3 du Référentiel des Territoires
7. Présentation du Cahier n°2 de l'Observatoire des Zones d'Activités Economiques
8. Point sur les échanges InterSCoT/Région (modification du SRADDET)
9. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT à Arras
10. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes
11. Questions diverses

## Déroulé de séance

### 1. Délibération n°2024-12-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président, après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER M. Laurent SIBOIS comme secrétaire de séance.**

### 2. Délibération n°2024-12-02 : Approbation du procès-verbal des séances du 8 avril 2024

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif aux dernières séances du Comité syndical en date du 8 avril 2024, consacrées notamment à l'adoption du règlement budgétaire et financier, au débat d'orientations budgétaires, à l'adoption du montant de la cotisation 2024, à l'adoption des comptes de gestion et administratif 2023, et à l'adoption du budget primitif 2024.

Le Conseil syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le procès-verbal des séances du Comité syndical du 8 avril 2024.**

### 3. Délibération n°2024-12-03 et annexe : Nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL expose à l'assemblée la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat suite à l'entrée de nouvelles collectivités locales ou groupements de collectivités devenus actionnaires.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'APPROUVER la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant en annexe,**
- **DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Président du syndicat DEPART ou à son représentant au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition.**

#### **4. Point sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme**

Madame Claudie LEITZ informe l'assemblée de l'état d'avancement des procédures de mise en compatibilité avec le SCoT : sur les 76 communes qui ont été sensibilisées à la démarche (soit par la réception d'une fiche d'analyse soit par un rendez-vous en mairie), 61 ont prescrit une modification ou une révision de leur document d'urbanisme (80%).

Parmi celles-ci, 48 procédures actuellement en cours sont suivies et accompagnées par le syndicat DEPART. Cet accompagnement se traduit par :

- la réalisation de « porters à connaissance », de cartographies d'enjeux et de cartographies Trame Verte et Bleue en début de procédure (16 PAC réalisés en 2024),
- la rédaction de « diagnostics de vulnérabilité » pour les communes où les enjeux eau, risques d'inondation, zones humides et TVB sont importants (6 diagnostics de vulnérabilité réalisés en 2024),
- la participation à toutes les réunions de travail afin de contribuer à la construction du projet communal en cohérence avec les orientations du SCoT,
- la rédaction de l'avis sur le projet arrêté.

Monsieur le Président ABEL note que le travail réalisé par le syndicat DEPART en matière d'accompagnement des démarches de documents d'urbanisme n'existe pas dans tous les territoires et qu'il s'agit d'une spécificité de notre structure. Il rappelle qu'il représente une charge importante pour la petite équipe du syndicat, en l'attente d'un renforcement prévu en 2025.

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

#### **5. Présentation du Guide de compatibilité**

Madame Claudie LEITZ présente ensuite aux Comité syndical le Guide de compatibilité réalisé pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT. Il s'agit d'un document conçu comme un mode d'emploi, une boîte à outils avec des clés de lecture, de nombreux exemples et illustrations. Il est organisé en 15 fiches thématiques qui proposent différentes possibilités pour passer du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) du SCoT au règlement ou aux OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) du PLU.

Monsieur le Président ABEL se félicite de ce document que le syndicat avait promis de diffuser suite à l'approbation du SCoT et qui constitue aujourd'hui un support d'accompagnement pour les communes mais aussi pour les bureaux d'études.

Il précise que le Guide a été diffusé à toutes les communes (y compris celles qui ne disposent pas de document d'urbanisme), aux EPCI, délégués syndicaux, partenaires, bureaux d'études et services instructeurs, et propose un exemplaire supplémentaire sur demande des élus.

## **Echanges / interventions :**

*M. François MANDELLI souligne la qualité du travail et la facilité de lecture de ce document très pédagogique.*

### **6. Présentation du n°3 du Référentiel des Territoires**

Madame Claudie LEITZ présente à l'assemblée une nouvelle publication du syndicat en cette fin d'année 2024, le numéro 3 du Référentiel des Territoires. Il s'agit de l'outil de suivi annuel des grandes tendances et évolutions constatées sur le territoire à l'aide d'indicateurs issus du diagnostic du SCoT. Il se compose d'un 4 pages exposant les principaux chiffres-clés à l'échelle du SCoT, puis de fiches réalisées à l'échelle des intercommunalités, et est disponible sur le site internet du syndicat.

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

### **7. Présentation du Cahier n°2 de l'Observatoire des Zones d'Activités Economiques**

Madame Claudie LEITZ expose au Comité syndical le travail réalisé pour l'actualisation de l'observatoire des Zones d'Activité Economique paru en 2022 et dont la mise à jour est prévue tous les deux ans. Après avoir rencontré toutes les intercommunalités, réalisé les traitements cartographiques et statistiques ainsi que les vérifications terrain nécessaires, le Cahier n°2 du foncier économique a pu être finalisé comme prévu.

Il permet de mettre en évidence l'évolution de l'occupation des zones dédiées à l'activité dans les documents d'urbanisme et de mettre en perspective les stratégies de développement économique au regard des enjeux d'optimisation du foncier et de reconquête de sites de friches ou secteurs en mutation.

Monsieur le Président ABEL note que pour cette mission, le syndicat a fait appel à Monsieur Louis Alexandre dans le cadre d'une prestation spécifique afin de venir en appui de l'équipe. Comme le Référentiel, ce Cahier n°2 de l'économie sera diffusé aux collectivités, délégués et partenaires mi-décembre.

Le Comité syndical prend bonne note de ces informations.

### **8. Point sur les échanges InterSCoT/Région (modification du SRADET)**

Monsieur le Président ABEL informe le Comité syndical de l'état d'avancement des réflexions sur la déclinaison de la trajectoire ZAN dans le cadre de l'application de la loi Climat et Résilience. Il retrace le travail réalisé depuis plus de trois ans dans le cadre de la Conférence régionale des SCoT, ayant permis de proposer à la Région Grand Est deux contributions collectives au nom des 36 SCoTs sur la déclinaison des objectifs fonciers.

Il rappelle la tenue par la Région d'une réunion territorialisée à Bouilly en avril 2023 devant les élus de l'Aube, les établissements publics de SCoT et les services de l'Etat, au cours de laquelle le Président Franck LEROY avait annoncé un premier objectif de 600 hectares pour le SCoT des Territoires de l'Aube sur la période 2021-2030.

Suite à cette annonce, et à la parution de la loi ZAN2 en juillet 2023 ayant introduit la comptabilisation mutualisée des Projets d'Envergure Nationale ou Européenne et la garantie du 1 hectare par commune, Monsieur le Président ABEL note que la modification du SRADET a été mise en suspend pendant plusieurs mois.

Deux séminaires ont finalement été organisés par la Région Grand Est en juin et septembre 2024 auxquels le syndicat a participé à Metz et à Strasbourg. Lors de ces événements associant les territoires, la Région a, tour à tour, organisé des ateliers puis présenté les critères de territorialisation des nouveaux objectifs de sobriété foncière calculés par territoire pour être inscrits dans le SRADDET en cours de modification.

A ce stade, Monsieur le Président ABEL avait interpellé Monsieur Franck LEROY devant l'absence de communication des objectifs chiffrés et le retard de calendrier. Il souligne que ce n'est que le 21 novembre 2024, au cours d'un rendez-vous organisé rapidement à Saint-Dizier, que le syndicat DEPART a été destinataire de son objectif chiffré défini à 362 hectares pour la période 2021-2030 (soit un effort de 75% de réduction), loin des 600 hectares précédemment annoncés.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Président ABEL fait part à l'assemblée de sa surprise quant au déroulement de la démarche et à la méthode utilisée. Il rappelle que le SCoT des Territoires de l'Aube, approuvé en 2020, est compatible avec le SRADDET en vigueur et s'inscrit d'ores et déjà dans la trajectoire vers le ZAN, prévoyant une réduction de 52% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la période 2011-2020.

Monsieur le Président ABEL conclut cette restitution à l'assemblée en mentionnant le courrier désapprobatoire et le mail transmis à la Région Grand Est suite à ce dernier rendez-vous, afin d'affirmer la position du syndicat qui sera prochainement consulté pour avis sur le SRADDET modifié.

Il fait également part à l'assemblée de la position prise de ne pas engager de modification du SCoT des Territoires de l'Aube comme cela était envisagé début 2025, au regard de la procédure de modification du SRADDET non aboutie et des incertitudes quant aux modalités d'application du ZAN dans les territoires, une nouvelle proposition de loi ayant par ailleurs été déposée devant le Sénat début novembre.

Il précise qu'une évaluation du SCoT sera réalisée en 2025, et que l'évolution du SCoT ne constitue pas une obligation, notre document bénéficiant des dispositions transitoires prévues par la loi pour les documents engagés dans une réduction de plus d'un tiers de la consommation.

Pour conclure, Monsieur le Président ABEL rappelle toute l'importance de rester dans une position sage et de poursuivre sereinement la mise en compatibilité et la mise en œuvre du SCoT afin de sécuriser les documents d'urbanisme.

Le Comité syndical prend bonne note de ces informations.

## **9. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT à Arras**

Un retour est fait au Comité syndical sur la participation du syndicat aux Rencontres Nationales des SCoT qui se sont tenues fin août à Arras sur le thème de la renaturation et de la manière de concevoir les projets de territoire en considération des enjeux écologiques / eau / sol / biodiversité...

### **Echanges / interventions :**

*Monsieur Pascal GOUJARD ayant participé à ces Rencontres, remercie le Président et témoigne d'un moment d'échange et de découverte très enrichissant, de la qualité des intervenants, et de l'intérêt de l'étude « Renaturation » publiée à l'occasion par la Fédération nationale des SCoT.*

M. le Président ABEL annonce à l'assemblée la tenue des prochaines Rencontres Nationales des SCoT les 19 et 20 juin 2025 à Arcachon, et invite les délégués syndicaux qui souhaiteraient participer à cet événement à se manifester auprès du syndicat.

Le Comité syndical est informé de cet appel à participation.

## **10. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes**

Madame Claudie LEITZ restitue au Comité syndical les derniers avis émis par le syndicat sur les documents d'urbanisme et notamment l'avis favorable avec une réserve et deux recommandations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Léger-sous-Brienne, démarche à laquelle le syndicat a été largement associé.

Quelques procédures de modifications ont également fait l'objet de remarques ponctuelles : modification simplifiée n°4 du PLU de Lusigny-sur-Barse, modification n°1 du PLU de Les Noës-près-Troyes, modification n°1 du PLU de Saint-Dizier (en tant que SCoT limitrophe de l'EPCI compétent).

Le Comité syndical prend bonne note de ces informations.

## **11. Questions diverses**

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 20 heures.

**Le secrétaire de séance,  
M. Laurent SIBOIS**



**Le Président,  
M. Jean-Pierre ABEL**

